

Paris,
le jeudi 26 janvier 2017

Émetteur : Elise Demorise - formation@ucanSS.fr, Jérôme De Biasi pour l'Institut 4.10 : 05.62.26.92.87 - jde-biasi@institutquatredix.fr

Objet : Dispositif conseiller en développement des organisations année 2017

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'offre de formation « Conseiller en Développement des Organisation » est à nouveau proposée par l'UcanSS en partenariat avec l'Institut 4.10 pour l'année 2017.

I. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

La formation se compose de neuf modules :

- module 1 - Pratiquer les outils de l'organisation - Fondamentaux (2 jours) ;
- module 2 - Pratiquer les outils de l'organisation - Avancés (2 jours) ;
- module 3 - Découvrir et pratiquer les logiciels d'organisation (2 jours) ;
- module 4 - Piloter la performance des systèmes de production (2 jours) ;
- module 5 - Analyser et reconfigurer les processus (1 jour) ;
- module 6 - Diagnostiquer l'unité de travail (2 jours) ;
- module 7 - Accompagner le changement en milieu complexe (2 jours) ;
- module 8 - Animer et piloter un projet stratégique (2 jours) ;
- module 9 - Optimiser les situations de travail selon une approche collaborative (1 jour).

Le parcours complet est d'une durée de 16 jours.

II. PUBLIC CONCERNE

Ces modules peuvent être suivis :

- **soit intégralement par tout collaborateur appelé à exercer le conseil en développement des organisations** dans le cadre de son organisme ou d'une organisation inter-organismes ;
- **soit pour partie afin de se professionnaliser sur les techniques, méthodes et outils** du Conseiller en Développement des Organisations. Dans ce cadre, le public visé concerne alors :
 - les conseillers en organisation en exercice souhaitant se professionnaliser sur certaines thématiques,
 - les auditeurs en exercice souhaitant se former sur certaines thématiques de l'organisation à l'occasion de missions "d'audit d'organisation" qui leur sont confiées, soit dans le cadre de leur organisme, soit dans le cadre de mission confiées par l'ACORS,



- les managers, experts, collaborateurs qui à l'occasion de projets confiés par leur direction ont à utiliser des méthodes et/ou outils empreints de l'organisation.

Le nombre de stagiaires est limité à 12 par module et ne peut être inférieur à 8.

III. CALENDRIER

Le calendrier de ce nouveau cycle est le suivant :

- module 1 : 30 et 31/03/2017
- module 2 : 04 et 05/05/2017
- module 3 : 01 et 02/06/2017
- module 4 : 26 et 27 /06/2017
- module 5 : 18/09/2017
- module 6 : 19 et 20/09/2017
- module 7 : 16 et 17/10/2017
- module 8 : 29 et 30/11/2017
- module 9 : 01/12/2017

IV. CONDITIONS D'ACCES

En 2017, le coût pédagogique est fixé par participant et par module :

- à **353,00 €** pour les modules 1, 2, 3, 4, 6, 7 et 8 ;
- à **176,00 €** pour les modules 5 et 9.

Pour 2017, ce dispositif interbranche est pris en charge à 50 % par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés.

2017 : Rappel modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformation. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformation.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss : http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html

Les contenus des modules sont accessibles sur le site de l'Institut 4.10 : www.institutquatredix.fr.



Les inscriptions se font sur le site internet de l'Institut 4.10, à la rubrique « Passer commande ».

Vos interlocuteurs Jérôme De Biasi de l'Institut 4.10 – site de Toulouse (pilote de ce dispositif) et Elise Demorise de l'Ucanss se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Je vous remercie de votre collaboration pour assurer la diffusion la plus large possible de cette information dans votre organisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière

Directeur Délégué

